

COMPTE RENDU**Nombre de conseillers :**

- en exercice	19
- présents	15
- votants	17
- absents	2

Du mercredi 16 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux le 16 mars, à Salle du Conseil Municipal à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

Etaient présents : André NOIROT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLOT, Damien CORNU, Amélie MOLTER, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD

Procurations : Elie PERRIOT à Christian TROISGROS, Delphine ANDRÉ à Marie-France MERCIER

Etaient absents excusés : Elie PERRIOT, Delphine ANDRÉ

Etaient absents excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Le quorum est atteint.

Madame Amélie MOLTER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les Procès-Verbaux des séances du Conseil Municipal des mardi 07 décembre 2021 et samedi 15 janvier 2022 ont été approuvés à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE (en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT) :

Décision n°2021/DEC/109 du 07 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 4 rue Daprey Blache à Bourbonne les Bains pour un montant de 20 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/110 du 07 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 bis Avenue de la Gare – Lot n°12 à Bourbonne les Bains pour un montant de 15 500.00 €.

Décision n°2021/DEC/111 du 07 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 bis Avenue de la Gare – Lots n°8, 9 et 25 à Bourbonne les Bains pour un montant de 26 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/112 du 07 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 bis Avenue de la Gare – Lot n°14 à Bourbonne les Bains pour un montant de 14 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/113 du 07 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 bis Avenue de la Gare – Lot n°10 à Bourbonne les Bains pour un montant de 14 500.00 €.

Décision n°2021/DEC/114 du 07 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 15 rue Maître Albert à Bourbonne les Bains pour un montant de 74 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/115 du 09 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 Grande Rue – Lot n°1 à Bourbonne les Bains pour un montant de 19 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/116 du 09 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 Grande Rue – Lot n°2 à Bourbonne les Bains pour un montant de 19 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/117 du 09 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 59 rue d'Orfeuil à Bourbonne les Bains pour un montant de 56 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/118 du 10 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 31 bis Avenue du Général de Gaulle à Bourbonne les Bains – Annule et remplace la décision n°2021/DEC/103 pour un montant de 75 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/119 du 23 décembre 2021 : Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour les captages de Genrupt et Villars Saint-Marcellin.

Décision n°2021/DEC/120 du 23 décembre 2021 : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) concernant l'acquisition de trois poteaux incendie.

Décision n°2021/DEC/121 du 23 décembre 2021 : Travaux de réhabilitation de la rue d'En Bas à Villars Saint-Marcellin – Demande de subventions Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental (Pacte départemental 2022-2024 et FDE 2021), GIP

Décision n°2021/DEC/122 du 23 décembre 2021 : Travaux de réhabilitation de la rue Georges Fréset – Demande de subventions Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil Départemental (Pacte Départemental 2022-2024 et FDE 2021), GIP

Décision n°2021/DEC/123 du 23 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 9 rue de la Chavanne à Bourbonne les Bains pour un montant de 86 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/124 du 23 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 13 rue Porte Galon à Bourbonne les Bains pour un montant de 98 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/125 du 24 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner aux 16 et 18 rue Daprey Blache à Bourbonne les Bains pour un montant de 40 000.00 €.

Décision n°2021/DEC/126 du 24 décembre 2021 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 1 Avenue de Montmorency à Bourbonne les Bains pour un montant de 46 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/1 du 10 janvier 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 bis Avenue de la Gare – Lots n°15 et 16 à Bourbonne les Bains pour un montant de 25 500.00 €.

Décision n°2022/DEC/2 du 27 janvier 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 2 rue des Capucins à Bourbonne les Bains pour un montant de 9 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/3 du 27 janvier 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 16 rue du Prieuré à Bourbonne les Bains pour un montant de 140 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/4 du 27 janvier 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 93 rue Vellonne à Bourbonne les Bains pour un montant de 42 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/5 du 27 janvier 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 41 rue du Prieuré à Bourbonne les Bains pour un montant de 10 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/6 du 27 janvier 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 12 rue du Souvenir Français à Bourbonne les Bains pour un montant de 6 920.00 €.

Décision n°2022/DEC/7 du 08 février 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 21 rue du Génie à Bourbonne les Bains pour un montant de 4 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/8 du 08 février 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 19 rue Walferdin à Bourbonne les Bains pour un montant de 16 500.00 €.

Décision n°2022/DEC/9 du 08 février 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 9 rue Vellone à Bourbonne les Bains pour un montant de 14 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/10 du 11 février 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 34 rue d'Orfeuil à Bourbonne les Bains pour un montant de 75 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/11 du 28 février 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 34 rue Athanase Renard à Bourbonne les Bains pour un montant de 35 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/12 du 28 février 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 37 bis Avenue de la Gare – Lot n°30 à Bourbonne les Bains pour un montant de 350.00 €.

Décision n°2022/DEC/13 du 28 février 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 10 rue Saint François à Bourbonne les Bains pour un montant de 95 000.00 €.

Décision n°2022/DEC/14 du 01 mars 2022 : Demande de subvention – Achat d'un pack de caméra individuelle pour le service de Police Municipale.

Décision n°2022/DEC/15 du 02 mars 2022 : Demande de subvention auprès de la DRAC du Grand Est concernant le renouvellement d'une aide à l'emploi qualifié pour le Musée de Bourbonne les Bains.

Décision n°2022/DEC/16 du 02 mars 2022 : Demande d'une subvention auprès de la DRAC du Grand Est et du Conseil Départemental de la Haute-Marne concernant l'étude lapidaire des éléments antiques de la Commune de Bourbonne les Bains.

Décision n°2022/DEC/17 du 10 mars 2022 : Dépôt d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner au 39 rue du Prieuré à Bourbonne les Bains pour un montant de 85 000.00 €.

DELIBERATION N°DEL-2022- 4 : Arrêt et approbation des comptes de gestion du receveur de la Commune de Bourbonne les Bains au titre de l'année 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner quitus au receveur.

DELIBERATION N°DEL-2022- 5 : Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2022- 6 : Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2022- 7 : Approbation du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur André NOIROT) ne prend pas part au vote et sort de la salle), décide :

- D'adopter le Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre.

DELIBERATION N°DEL-2022- 8 : Affectation du Résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Principal de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2022- 9 : Affectation du Résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Annexe de l'Eau de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2022- 10 : Affectation du Résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'affectation du résultat du Compte Administratif au titre de l'année 2021 du Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre de la Commune de Bourbonne les Bains.

DELIBERATION N°DEL-2022- 11 : Demande de remboursement de fournitures à une association locale suite à l'annulation du Téléthon 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le remboursement d'un montant de 110.00 € à une association locale suite à l'annulation du Téléthon 2021 et d'autoriser Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant.

DELIBERATION N°DEL-2022- 12 : Autorisation du paiement de factures d'investissement avant le vote du Budget Primitif Principal au titre de l'année 2022 de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du Budget Principal et que cette dépense sera inscrite sur le Budget Primitif Principal 2022.

DELIBERATION N°DEL-2022- 13 : Convention financière - Syndicat Départemental d'Energie et des Déchets 52 - Remplacement d'un candélabre rue des Bains à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention financière,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2022- 14 : Ajout d'un tarif municipal pour la vente de gibier du Parc de la Bannie et modification dans les tarifs de la reproduction de documents au Pôle Culturel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les deux modifications dans les tarifs municipaux au titre de l'année 2022, à savoir :

- Dans l'onglet « Vente de gibier du Parc de la Bannie » : ajouter un tarif concernant les bêtes de réforme. La vente de gibier vivant réformé se fera via un transport non frigorifique et cédé en fonction du prix du marché en cours au moment de la vente.

- Dans l'onglet « Tarif reproduction de documents au Pôle Culturel » : ajouter le mot « Impression ». Les tarifs seront modifiés comme suit :

- o Copies et impressions en noir et blanc A4 = 0.20 €
- o Copies et impressions en noir et blanc A3 = 0.40 €
- o Copies et impressions en couleur A4 = 0.40 €
- o Copies et impressions en couleur A3 = 0.60 €

DELIBERATION N°DEL-2022- 15 : Modification des délibérations n°2019/129 et n°2020/46 - Reversement de la différence entre le prix du repas du collégien et le prix du repas de l'élève des écoles maternelle et primaire par la Commune de Bourbonne les Bains pour les familles des enfants résidant sur la Commune de Bourbonne les Bains et de ses communes fusionnées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de reversement,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

DELIBERATION N°DEL-2022- 16 : Approbation du changement d'appellation du stade municipal Montmorency de la Commune de Bourbonne les Bains en stade « René Bouvier »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle appellation du stade « Montmorency » en stade « René BOUVIER ».

DELIBERATION N°DEL-2022- 17 : Renouvellement des membres du bureau des associations foncières de remembrement des communes de Genrupt et Villars Saint-Marcellin, Communes associées à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix POUR et 1 n'ayant pas pris part au vote (Christiane GOURLOT), décide de désigner les membres pour les Associations Foncières de Remembrement de Genrupt et Villars Saint-Marcellin, à savoir :

Association Foncière de Remembrement de Genrupt :

- Monsieur Patrice RENAUX,
- Monsieur Stéphane SIMON

Association Foncière de Remembrement de Villars Saint-Marcellin :

- Monsieur Jean-Pierre GOURLOT,
- Monsieur Anthony LEPAGE,
- Monsieur Philippe GÉNY

DELIBERATION N°DEL-2022- 18 : Appellation des salles du bâtiment communal dit « le Clocheton » de la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver l'appellation des salles du bâtiment communal dit « Le Clocheton » de la Commune de Bourbonne les Bains, à savoir :

- Le Docteur Henry PICARD, Médecin rhumatologue,
- Le Professeur Michel BOULANGÉ, élément moteur du renouveau du thermalisme du Grand-Est,
- Le Docteur Henry RONOT, médecin thermal à Bourbonne de 1936 à 1980,
- Le Docteur Nicole GIRARD-MANGIN, unique femme médecin affectée au front lors de la première guerre mondiale,
- Le Docteur Emile BOUGARD, médecin qui s'est intéressé à l'histoire de toutes les communes du canton.

DELIBERATION N°DEL-2022- 19 : Autorisation du Conseil Municipal au Maire pour l'attribution et l'exécution du marché de travaux du réservoir du Haut de Craye à Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire, à poursuivre la consultation du marché à procédure adaptée pour les travaux du réservoir du Haut de Craye,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'attribution du marché de travaux,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution du marché, y compris les éventuels avenants,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

DELIBERATION N°DEL-2022- 20 : Approbation d'une convention de partenariat avec la fourrière de Valdelaucourt et la Commune de Bourbonne les Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la convention susvisée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2022- 21 : Approbation d'un échange de terrain sur la Commune de Genrupt, Commune associée à Bourbonne les Bains, pour l'installation d'une micro-station d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'échange de terrain à intervenir entre Monsieur Hervé SIMON et la Commune de Bourbonne les Bains (Commune associée à de Genrupt),
- Que le document d'arpentage sera à la charge de la Communauté de Communes des Savoir-Faire,
- Qu'un avenant au Procès-Verbal de transfert relatif à la compétence assainissement sera acté entre la Commune de Bourbonne les Bains et la Communauté de Communes des Savoir-Faire. Le notaire sera celui de ladite Commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DELIBERATION N°DEL-2022- 22 : Autorisation de signature de la convention d'accompagnement individualisé en matière de gestion des ressources humaines avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne et la Commune de Bourbonne les Bains notamment pour le dispositif de signalement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter de conventionner avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par leurs soins,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

DELIBERATION N°DEL-2022- 23 : Autorisation de signature de la convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne et la Commune de Bourbonne les Bains relatif, entre autre, à la réalisation du document unique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement et d'assistance des collectivités en hygiène et sécurité au travail et en matière de prévention des risques,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2022.

Séance ouverte à 20h30

Séance levée à 21h33

Extrait affiché le 21/03/2022

Fait à Bourbonne les Bains,

Le 21 mars 2022

Le Maire,



Monsieur André NOIROT